

13 0 AOUT 2018

ARRETE N° 18 / 00032 MINESUP DU

Portant **ouverture** des concours d'entrée en **Première Année du Premier Cycle**, en **Troisième Année du Premier Cycle** et en **Première Année du Second Cycle** à l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) de l'Université de Douala, au titre de l'année académique **2018/2019**.

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

- Vu la constitution ;
- Vu la loi n° 2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le décret n° 93/026 du 19 janvier 1993 portant création d'Universités ;
- Vu le décret n° 93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités modifié et complété par le décret n° 2005/342 du 10 Septembre 2005 ;
- Vu le décret n° 93/030 du 29 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Douala ;
- Vu le décret n° 93/033 du 19 janvier 1993 modifiant certaines dispositions du décret n° 79/186 du 17 mai 1979 fixant le taux de paiement des droits universitaires ;
- Vu le décret n° 2012/433 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le décret n° 2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant formation du Gouvernement ;
- Vu l'arrêté n° 18/00091/ MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC/SE du 22 février 2018 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les établissements des Universités d'Etat du Cameroun, au titre de l'année académique 2018/2019 ;
- Vu le décret n° 541/CAB/PR du 28 septembre 1990 portant réorganisation de l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique de l'Université de Douala ;
- Vu L'arrêté n° 041/MESIRES du 9 septembre 1991 fixant les conditions d'admission à l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique du Centre Universitaire de Douala ;
- Vu la circulaire n°044/CAB/PM du 10 février 2000 relative à l'admission dans les Ecoles Nationales de formation au recrutement à la Fonction Publique.

ARRETE

ARTICLE 1 :

1. En application de l'arrêté n°18/00091/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC/SE du 22 février 2018 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Etablissements des Universités d'Etat du Cameroun au titre de l'année académique 2018/2019, les concours de l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique de l'Université de Douala, (ENSET), au titre de l'année académique 2018/2019, sont ouverts dans les conditions ci-dessous explicitées.

2. **CENTRES D'EXAMEN:**

Les concours en objet se dérouleront, pour tous les 3 niveaux, dans les centres suivants: **BAFOUSSAM, BAMENDA, BERTOUA, BUEA, DOUALA, EBOLOWA, GAROUA, MAROUA, NGAOUNDERE, et YAOUNDE.**

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'AGE

Les concours sont ouverts aux Camerounais des deux sexes, âgés:

- d'au plus **vingt-neuf (29) ans au 1^{er} janvier 2018** pour l'admission par concours sur épreuves en première année du 1^{er} cycle;
- d'au plus **trente et un (31) ans au 1^{er} janvier 2018** pour l'admission par concours sur épreuves en troisième année du 1^{er} cycle;
- d'au plus **trente-deux (32) ans au 1^{er} janvier 2018** pour l'admission par concours sur épreuves ou étude de dossier en première année du 2nd cycle ;



- les candidats fonctionnaires d'une manière générale ne peuvent, en aucun cas, postuler en qualité de candidat externe.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE DIPLOMES

Les candidats doivent être titulaires de l'un des diplômes suivants :

A. POUR L'ENTREE EN 1^{ère} ANNEE DU PREMIER CYCLE (CONCOURS SUR EPREUVES)

1. Pour la Division des Sciences et Technologies du Tertiaire

- Baccalauréat de l'enseignement secondaire dans l'une des séries suivantes : B/SES, C, D, E, F8, G1/ACA, G2/CG, G3/ACC, FIG, BT/ESF ou General Certificate of Education Advanced Level en Techniques de Secrétariat; Techniques Commerciales et Techniques Quantitatives de Gestion, en Economie Sociale et Familiale. Les fonctionnaires titulaires d'un Baccalauréat et d'un CAPIET dans la spécialité peuvent faire acte de candidature.
- General Certificate of Education Advanced Level obtenu en Economie et dans l'une des trois matières suivantes : Management, Histoire, Géographie, en plus des quatre matières en Ordinary Level (non comprise la matière intitulée Religious Knowledge aux deux niveaux).
- Tout autre diplôme admis en équivalence ou en dispense par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

2. Pour la Division des Sciences et Techniques de l'Ingénieur

- Baccalauréat de l'enseignement secondaire dans l'une des séries suivantes : C, D, E, F, BT MA, BT CH, BT MISE, BT MB, BT EF, BT IB, BT IH, BT IS, BT CI, BT GT, Bac Informatique (Bac TI). **Les Brevets Professionnels ne sont pas acceptés.** Les fonctionnaires titulaires d'un Baccalauréat et d'un CAPIET dans la spécialité peuvent faire acte de candidature.
- General Certificate of Education Advanced Level obtenu dans deux des cinq matières suivantes : Mathématiques Pures, Mathématiques Appliquées, Mathématiques Approfondies, Physiques, Chimie, en plus de quatre matières en Ordinary level (**non comprise la matière intitulée Religious Knowledge aux deux niveaux**).
- Tout autre diplôme admis en équivalence ou en dispense par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

B. POUR L'ENTREE EN TROISIEME ANNEE DU PREMIER CYCLE (CONCOURS SUR EPREUVES)

BTS, DUT ou HND délivré par le Ministre de l'Enseignement Supérieur, ou diplôme reconnu équivalent par le Ministre de l'Enseignement Supérieur, pour les spécialités et options ci-après: TAD (SD, SBB), STEG (CI, ACO, CGE, TC), GCI (BTS GC) GEL (EN, ET, FC, MHB), GME (CM, FM, MA), GFO (MEB), ITH (IH), ESF (ESF). **Les diplômés du DUT doivent être titulaires d'un baccalauréat Technique dans la Spécialité sollicitée.**

C. POUR L'ENTREE EN PREMIERE ANNEE DU SECOND CYCLE (CONCOURS SUR EPREUVES)

- Pour l'admission en TAD : Licence en Lettres, en Droit, ou tout autre diplôme reconnu équivalent ou admis en dispense par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.
- Pour l'admission en STEG : Licence en Economie, en Gestion, ou tout autre diplôme reconnu équivalent ou admis en dispense par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.
- Pour l'admission en GEL : Licence Technologique en Electronique, Electrotechnique et Informatique Industrielle, ou tout autre diplôme reconnu équivalent ou admis en dispense par le Ministre de l'Enseignement Supérieur. **Les diplômés d'une Licence Technologique doivent être titulaires d'un BTS ou d'un DUT dans la Spécialité sollicitée.**
- Pour l'admission en SED, filière Conseiller d'Orientation : Licence en Droit, Licence en Sociologie/Psychologie, ou tout autre diplôme reconnu équivalent ou admis en dispense par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.



D. POUR L'ENTREE EN PREMIERE ANNEE DU SECOND CYCLE (CONCOURS SUR TITRE)

Pour les industriels : Diplôme d'Ingénieur en GCI(BTP), GEL (EN, ET, FC), GME (CM, FM, MA), GCH (CI) ou tout autre diplôme admis en équivalence par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

ARTICLE 4 : Les candidats des classes préparant les divers diplômes mentionnés en A, B, C et D sont autorisés à se présenter au concours approprié sous réserve de la présentation du diplôme requis. Toutefois, leur admission définitive à l'ENSET ne sera prononcée qu'en cas de présentation effective du diplôme requis au plus tard le **04 OCTOBRE 2018**.

ARTICLE 5 : CONSTITUTION ET DATE LIMITE DE RECEVABILITE DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature, qui seront reçus complets à la Direction de l'ENSET et dans les Délégations Régionales du MINESEC jusqu'au **22 SEPTEMBRE 2018**, délai de rigueur, comprendront les pièces suivantes:

1. Une inscription en ligne et l'impression de la fiche dûment remplie par le candidat à partir du site www.ensetdouala.net de l'ENSET de Douala.
2. Une copie des bulletins de notes trimestrielles des classes de Seconde, Première et Terminale ou des classes de Lower and UpperSixth ; tous ces documents seront datés, signés et appréciés par le Chef d'Etablissement qui a délivré les originaux.
3. Une **photocopie bien lisible** certifiée conforme de l'acte de naissance, datant de moins de trois mois.
4. Une **photocopie bien lisible** certifiée conforme des diplômes donnant droit au concours.

Les candidats titulaires du Baccalauréat ou du GCE AL doivent joindre une photocopie certifiée conforme du Probatoire ou le cas échéant, un relevé de notes certifié conforme précisant la liste des matières validées à l'Ordinary Level.

Pour les diplômes suivants HND, BTS délivrés par le Ministre de l'Enseignement Supérieur, DUT ou tout autre diplôme reconnu équivalent par le Ministre de l'Enseignement Supérieur, joindre les relevés de notes de la scolarité universitaire correspondante, et une **photocopie bien lisible** certifiée conforme du Baccalauréat et du Probatoire ou du GCE AL et du GCE OL.

Pour les candidats titulaires d'une Licence, joindre les relevés de notes des niveaux I, II et III ; ainsi que les photocopies bien lisibles du Baccalauréat et Probatoire ou GCE/AL et GCE/OL.

5. Un certificat médical délivré par un médecin fonctionnaire, datant de moins de trois mois, celui-ci devant montrer que le candidat est médicalement et physiquement apte à l'exercice de la fonction enseignante.

6. Un extrait du casier judiciaire bulletin n° 3 datant de moins de trois mois.

7. Quatre photos récentes d'identité 4 x 4 du candidat.

8. Un reçu de versement d'un montant de vingt et un mille francs (**21.000**) FCFA à titre de droit d'inscription. Le versement doit être effectué au compte BICEC de l'ENSET N° **51009200001-52** à Douala ou dans toutes les agences **BICEC** du Cameroun.

9. Une enveloppe de format A3 timbrée au tarif réglementaire et portant l'adresse exacte du candidat.

10. Une enveloppe de format A3 non timbrée.

11. La preuve conforme de *l'obtention de l'équivalence ou de l'admission en dispense*, s'agissant de tout diplôme étranger.



ARTICLE 6 : NATURE DES EPREUVES ET PROGRAMME DES CONCOURS D'ENTREE EN 1^{ère} ANNEE DU 1^{er} CYCLE DE L'ENSET

A. Techniques de Gestion

Epreuve	Nature des épreuves	Spécialités concernées	Programme	Durée	Coef
2 ^{ème} épreuve	Langue	Baccalauréat G1/ACA	Anglais pour les francophones	3	4
			Français pour les anglophones		
	Mathématiques Appliquées	Baccalauréat G2/CG, G3/ACC	Programme de mathématiques appliquées Terminales G2/CG, G3/ACC, FIG		
	Mathématiques	Baccalauréat B	Programme de mathématiques Terminale B		
Baccalauréat F8		Programme de mathématiques Terminale F8			
Brevet de Technicien ESF		Programme de mathématiques Terminale ESF			
1 ^{ère} épreuve	Etude de cas	Baccalauréat G1/ACA	Programme de Techniques Administratives Terminale G1/ACA	4	5
		Baccalauréat G2/CG	Programmes de Techniques Quantitatives de Gestion Terminale G2/CG		
		Baccalauréat FIG	Programme de Fiscalité et Informatique de Gestion		
		Baccalauréat G3/ACC	Programme de Techniques Commerciales Terminale G3/ACC		
		BT ESF	Programme d'Economie Sociale et Familiale Terminale ESF		
	BAC F8	Programme Terminale F8			
Economie	Baccalauréat B	Programme d'Economie Terminale B			

B. Techniques Industrielles

Epreuve	Nature des épreuves	Spécialités concernées	Programme	Durée	Coef.
2 ^{ème} épreuve	Mathématiques	Baccalauréats C, D, E, GCE AL	Programme de mathématiques Terminale C	3	4
		Baccalauréat Technique (F, CI, GT, IH et TI) Sauf BT ESF	Programme de mathématiques Terminale F		
1 ^{ère} épreuve	Epreuve de Spécialité	Baccalauréats C, D, E, GCE AL	Programme de Physiques Terminale C	4	5
		Mécanique séries F1, CH-MF	Programme de Mécanique Terminale F1		
		Mécanique série MA	Programme de Mécanique Terminale MA		
		Electronique série F2 et MAV	Programme d'Electronique Terminale F2		
		Electrotechnique séries F3 et MEM	Programme d'Electrotechnique Terminale F3		
		Génie Civil série F4	Programme de Génie Civil Terminale F4 Bâtiment		
		Génie Civil série IS	Programme de Génie Civil Terminale IS		
		Froid et Climatisation série F5	Programme de Froid Terminale F5		
		Métier Bois	Programme Terminale MB		
		Exploitation Forestière	Programme Terminale EF		
		Industrie du Bois	Programme Terminale IB		
		Industries de l'Habillement série IH	Programme de Terminale IH		
		Génie Chimique série F7, F6 et CI	Programme Terminale F7, F6 et CI		
		Géomètre Topographe série GT	Programme Terminale GT		
Baccalauréat TC	Programme Terminale TC				
Baccalauréat Informatique	Programme Terminale Informatique				

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
005484	28 AOU 2018
PRIME MINISTER'S OFFICE	

ARTICLE 7 : NATURE DES EPREUVES ET PROGRAMME DES CONCOURS D'ENTREE EN TROISIEME ANNEE DU PREMIER CYCLE EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPET I (AVEC BTS)

A. Techniques Industrielles

Epreuve	Nature des épreuves	Spécialités concernées	Programme	Durée	Coef
		BTS/DUT/HND			
2 ^{ème} épreuve	Mathématiques	GCI (BTP) GEL (EN, ET, FC, MI, MB) GME (CM, FM, MA) ITH (ITH) GINFO (G2I) GFO (MEB)	Programme Mathématiques BTS Industriel	3	4
1 ^{ère} épreuve	Epreuve Professionnelle de Synthèse	GCI (BTP) GEL (EN, ET, FC) GME (CM, FM, MA) ITH (ITH) GINFO (G2I) GFO (MEB)	Programme EPS de BTS dans les différentes spécialités	4	5
		GEL (BTS MHB)	Epreuve de Capteurs et Instrumentation		

B. Techniques de Gestion

Epreuve	Nature des épreuves	Spécialités concernées	Programme	Durée	Coef
		BTS/DUT/HND			
2 ^{ème} épreuve	Economie-Comptabilité-Droit	TAD (MIO)	Etude de cas faisant appel à l'Economie, Comptabilité et Droit (Programme BTS Secrétariat)	3	4
	Techniques Quantitatives Gestion (TQG)	STEG (CF, MKG, CI, ACO)	-Comptabilité et Finance (Programme BTS en TQG pour la Spécialité CGE) - Marketing (Programme BTS en TQG pour la Spécialité ACO) -Commerce International (Programme BTS en TQG pour la Spécialité CI) -Action Commerciale (Programme BTS en TQG pour Action Commerciale)		
	Sciences Appliquées	ESF	Programme de BTS en Chimie Physique et Biologie pour la Spécialité ESF		
1 ^{ère} épreuve	Epreuve Professionnelle de Synthèse (EPS)	TAD (MIO)	Programme BTS en Secrétariat	4	5
		STEG (CF, MKG, CI)	-EPS en Comptabilité et Finance (Programme de BTS en EPS pour la Spécialité CGE) -EPS en Marketing (Programme BTS en EPS pour la Spécialité ACO) - EPS en Commerce International (Programme EPS pour la Spécialité CI)		
		ESF	Programme BTS en EPS pour la Spécialité ESF		



ARTICLE 8 : NATURE DES EPREUVES ET PROGRAMME DU CONCOURS D'ENTREE EN PREMIERE ANNEE DU SECOND CYCLE (AVEC LICENCE)

A. Techniques Industrielles

Epreuve	Nature des épreuves	Spécialités concernées	Programme	Durée	Coef
2 ^{ème} épreuve	Mathématiques	EN4, ET4	Programme de Mathématiques (Licence Technologique)	3	4
1 ^{ère} épreuve	Spécialité	EN4, avec Licence Technologique en Electronique	Electronique et Automatique (Programme Licence Technologique en Electronique)	4	5
		ET4 avec Licence Technologique en Electrotechnique	Electrotechnique et Automatique (Programme Licence Technologique en Electrotechnique)		

B. Techniques de Gestion

Epreuve	Nature des épreuves	Spécialités concernées	Programme	Durée	Coef
2 ^{ème} épreuve	Formation Bilingue	TAD (CAD)	Anglais pour Francophones et Français pour Anglophones (Commentaire de texte et Dissertation)	3	4
	Techniques Quantitatives de Gestion (TQG)	STEG (CF, MKG, ECO)	-TQG (Programme Licence) pour CF -TQG (Programme Licence) pour Licence MKG -Statistique et Probabilité (Programme Licence) pour Licence en Economie		
	Sociologie	SED (CO)	-Programme Licence de Sociologie		
	Droit		-Programme de Droits des Personnes et de la Famille (Licence en Droit)		
1 ^{ère} épreuve	Spécialité	TAD (CAD)	Epreuve de Langue (Communication et Lexique Morphosyntaxe et Stylistique) Droit Pénal Général et Droit Public (Programme Licence en Droit)	4	5
		STEG	-EPS en Comptabilité et Finance (Programme Licence) pour CF -EPS en Marketing (Programme Licence) pour Licence en MKQ -Economie (Programme Licence) pour Licence en Economie		
		SED (CO) : (Psychologie - Droits)	-Programme Licence de Psychologie - Programme de Droits de l'Homme et Libertés Publiques (Licence en Droit)		

ARTICLE 9 : Le nombre de places offertes à l'admission à l'ENSET de l'Université de Douala, pour l'année académique 2018/2019 est fixé comme suit :



CONCOURS SUR EPREUVES ECRITES OU SUR ETUDE DE DOSSIER

OPTION	DIPLOMES OU TITRES REQUIS	PREMIERE ANNEE	TROISIEME ANNEE	QUATRIEME ANNEE
BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	Bac C D E ou GCE A/L	18		
	Bac F4	20		
	IET + Bac ou GCE A/L	02		
	BTS/HND, Technicien Supérieur		08	
	Ingénieur			03
INSTALLATION SANITAIRE	BT IS	18		
	IET + BT IS	02		
GEOMETRE TOPOGRAPHE	BT GT	10		
	IET + BT GT	02		
ELECTRONIQUE	Bac F2			
	Bac C D E ou GCE A/L			
	IET + Bac ou GCE A/L			
	BTS/HND, Technicien Supérieur		05	
	Licence Technologique Electronique			10
	Ingénieur			02
ELECTROTECHNIQUE	Bac C D E ou GCE A/L	20		
	Bac F3	24		
	IET + Bac ou GCE A/L	03		
	BTS/HND, Technicien Supérieur		08	
	Licence Technologique Electrotechnique			14
	Ingénieur			02
MAINTENANCE HOSPITALIERE BIOMEDICALE	BTS/HND, en Electronique en Electrotechnique et Maintenance		15	
THERMIQUE ET ENERGIE	Bac C D E ou GCE A/L			
	Bac F5			
	IET + Bac ou GCE A/L			
	BTS/HND, Technicien Supérieur		08	
	Ingénieur			02
CONSTRUCTION MECANIQUE	Bac C D E ou GCE A/L	17		
	IET + Bac ou GCE A/L	02		
	BTS/HND, Technicien Supérieur		08	
	Ingénieur			02
FABRICATION MECANIQUE	BAC F1	17		
	IET + Bac ou GCE A/L	02		
	BTS/HND, Technicien Supérieur		08	
	Ingénieur			02
MECANIQUE AUTOMOBILE	BT MA	17		
	IET + Bac ou GCE A/L	02		
	BTS/HND, Technicien Supérieur		08	
	Ingénieur			02
METIER DU BOIS	BT MEB	20		
	IET + Bac ou GCE A/L	02		
	BTS/HND, Technicien Supérieur		08	
EXPLOITATION FORESTIERE	Bac C D E ou GCE A/L	15		
	BT EF	15		
INDUSTRIE DU BOIS	Bac C D E ou GCE A/L	15		
	BT IB	16		

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
VISA
005484 28 AOU 2018
PRIME MINISTER'S OFFICE

PUERICULTURE, GERONTOLOGIE ET AUXILLIAIRES DE VIE	Bac C, D, E ou GCE A/L	10		
	BT ESF	10		
	BAC F8	10		
	IET + Bac ou GCE A/L	02		
	BTS/HND ESF			08
ESTHETIQUE COIFFURE ET COSMETIQUE	Bac C, D, E ou GCE A/L	8		
	BT ESF	10		
	IET + Bac ou GCE A/L	02		
NUTRITION HUMAINE ET DIETETIQUE	Bac C, D, E ou GCE A/L	8		
	BT ESF	10		
	IET + Bac ou GCE A/L	02		
INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT	Bac C D E	15		
	BT IH	20		
	IET + Bac ou GCE A/L	02		
	BTS/HND ITH			08
INFORMATIQUE INDUSTRIELLE	BAC C D E ou GCE A/L	20		
	IET + Bac ou GCE A/L	02		
	BTS /HND en Informatique			08
TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	BAC C D E ou GCE A/L	20		
	IET + Bac ou GCE A/L	02		
CHIMIE INDUSTRIELLE	BT Chimie Industrielle	6		
	Bac C D E ou GCE A/L	3		
	IET + BT Chimie Industrielle	1		
MANAGEMENT DE L'INFORMATION ET DES ORGANISATIONS	Bac G1/ACA	10		
	IET + Bac ou GCE A/L	02		
	BTS/HND Bureautique			08
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE	Licence ou Bachelor's Degree en Droit			10
	Licence ou Bachelor's Degree en Sciences Humaines et Lettres			10
COMPTABILITE ET FINANCE	Bac G2/CG	10		
	IET + Bac ou GCE A/L	02		
	BTS/HND CGE en Comptabilité Finance			08
	Licence CFA ou Bachelor's Degree Comptabilité Finance			10
MARKETING	BAC G3/ACC	10		
	IET + Bac ou GCE A/L	02		
	BTS/HND CGE en Marketing, ACO			06
	Licence ou Bachelor's Degree en Marketing			10
ECONOMIE	Economie Bac B	10		
	IET + Bac ou GCE A/L	02		
	BTS/HND CGE en Commerce International			05
	Licence ou Bachelor's Degree en Economie			12

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
VISA
- 005484 28 AOU 2018
PRIME MINISTER'S OFFICE

CONSEILLERS D'ORIENTATION	Licence ou Bachelor sociologie /psychologie			10
	Licence ou Bachelor en Droit			10
	IET + Bac ou GCE A/L + Licence ou Bachelor's Degree			02
SOUS-TOTAL		470	127	113
TOTAL			710	

ARTICLE 10 :

1. Les épreuves écrites des concours cités ci-dessus auront lieu:

- **Samedi 27 octobre 2018: Niveaux 1 (Bac/GCE et BT)**
- **Dimanche 28 octobre 2018 : Niveaux 3 et 4 (BTS/HND et Licence/Bachelor)**

2. L'admission d'un candidat dans la salle de concours est subordonnée à la présentation de sa carte nationale d'identité (CNI) et du reçu de versement des frais de candidature visé à l'article 5 ci-dessus.

ARTICLE 11 : Les droits de concours et d'admission par la voie du retour sur titre ne sont pas remboursables.

ARTICLE 12: CANDIDATS LIBRES ET CANDIDATS ETRANGERS

1. Les candidats remplissant les conditions d'inscription prévues par la réglementation en vigueur présentés par un organisme privé, justifiant de la qualité de boursiers de cet organisme et destinés à l'enseignement privé, peuvent être admis à titre d'auditeurs libres, et selon le cas, en première année du premier cycle, en troisième année du premier cycle, ou en première année du second cycle en fonction des places disponibles.
2. Dans la limite des places disponibles également, les candidats ressortissants des pays étrangers remplissant les conditions d'inscription prévues par la réglementation en vigueur, peuvent être admis sur titre ou sur concours.

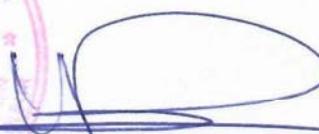
ARTICLE 13 : L'admission frauduleuse par non-respect de la condition de diplôme, de grade, d'âge ou d'ancienneté expose le candidat concerné à une exclusion d'office à tout moment et sans aucune forme de procédure.

ARTICLE 14: Le Recteur de l'Université de Douala, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité et le Directeur de l'ENSET sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré puis publié en français et en anglais partout où besoin sera.

Yaoundé, le

30 AOUT 2018

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,


Jacques FAME NDONGO

